

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY****Séance du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M EVEN Michel.

Présents :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LANNION TREGOR COMMUNAUTE
Mme BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eléonore, M. ESCALERE Xavier (suppléant), Mme FEUVRIER Jacqueline, M. GUEVELOU Laurent, M. HERVE Gildas, Mme LABARRE Magalie, M. LE BRIS Hervé, M. LE ROUX Gildas, M. LE MIGNOT Daniel (suppléant), M. PEUCH Pierre, Mme KERTUDO Maryline (suppléante), M. PRIGENT Gildas	M. EVEN Michel, M. GASNIER Philippe, Mme KERAMBRUN Anne-Marie, M. LE CREURER Eric, Mme LOAS Sylvie, M. RANNOU Sylvain, M. ROUSSEL Mathieu, M. SEUREAU Cédric, M. STEPHAN Pierre

Absents titulaires : M. BENECH Hervé, M. CONNAN Gildas (suppléé), Mme HENRY Ludivine, M. LE BARS Yannick, M. LEBRETON Bruno, Mme L'HOSTIS Florence (suppléée), Mme MARCHAND Eliane, M. MONFORT Emile, M. PICART Olivier (suppléé), Mme CONGARD Edith, M. COURGIBET Pascal, Mme PRIGENT Pauline

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : M LE ROUX Gildas

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Présents : 21 Votants : 21

Votée à l'unanimité

N° 2025.09.24.03 OBJET : AEP – BASSIN VERSANT JAUDY GUINDY BIZIEN - FINANCEMENT DES ACTIONS HORS GEMAPI – CONVENTION CADRE 2026

Les Lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropole et NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ont confié aux communautés à titre obligatoire et exclusif la compétence GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Jusqu'alors, le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien (composé des intercommunalités et des syndicats producteurs d'eau) menait des actions qui relèvent aujourd'hui de la Gemapi et d'autres dites « Hors-Gemapi » mais nécessaires et indispensables sur toutes les questions de reconquête et préservation de la qualité de l'eau. Il a donc été dissous mais les deux EPCI qui composent le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien (territoire de compétence du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien), à savoir Lannion-Trégor Communauté (>70 % du bassin versant) et Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat Agglomération (<30 %) ont décidé de continuer à travailler à l'échelle des bassins versants dans le cadre d'une entente au travers de laquelle doivent être passées des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, avec également comme signataires les producteurs d'eau et précisant les différents financements.

Pour le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, Lannion-Trégor Communauté est maître d'ouvrage délégué.

Lannion-Trégor Communauté a mis en place la taxe Gemapi dès le 1^{er} janvier 2018, servant à financer les restes à charge uniquement des actions GEMAPI de son territoire.

Il a été proposé et validé en 2017 que les syndicats d'eau, p financière aux actions de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau sur les actions dites « Hors GEMAPI » pour le même territoire, après la dissolution du syndicat mixte, soit à partir du 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé que la participation annuelle des producteurs d'eau soit proportionnelle au nombre d'abonnés sur le territoire du bassin versant et calculée suivant le budget prévisionnel 2026 des actions hors GEMAPI.

Pour l'année 2026, la participation à verser à Lannion-Trégor Communauté est estimée à 10 081 € et pourra être révisée en fonction des dépenses réellement effectuées et subventions perçues.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation financière du syndicat aux actions dites « Hors GEMAPI » selon les règles présentées ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention cadre 2026 et tout document relatif à ce dossier ainsi que de régler la participation demandée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel EVEN,

Le secrétaire de séance,
Gildas LE ROUX.


SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DU JAUDY
Rue de la Résistance - B.P. 4 - 22140 Bégard
Siège : Mairie de Bégard - Tél : 02 96 45 49 94

